VILLE DE MONTBELIARD DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents:

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER

M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD

M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents:

M. Patrick TAUSENDFREUND

M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

<u>OBJET</u>

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-06.10-27

PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE - FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FACADES COMMERCIALES - VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER expose:

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à la requalification des façades et enseignes commerciales et approuvé le règlement d'attribution.

Deux demandes ont été déposées. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, les projets ont fait l'objet d'un accompagnement préalable mais également de demandes d'enseigne et d'autorisation d'urbanisme qui ont été accordées.

Conformément à l'article 9 du règlement d'attribution, les subventions sont versées sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la demande d'enseigne ou de la déclaration préalable en cas de requalification de la façade commerciale.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimée
C'CLEAN SAS – Mme DAGUET Emilie	7 rue Viette	Enseigne	486€	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	97,20 €
SARL MARU – M. PEGEOT Julien	1 B rue du Château	Enseigne	1 248 €	20 % du montant HT des travaux plafonné à 3 000,00 €	249,60 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal décide d'attribuer lesdites subventions et de procéder à leurs versements dès la réception des factures acquittées et après le contrôle de la conformité des travaux aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

lare Soelle Bip

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025

Marie-Noëlle BIGUINET